



RAPPORT DE LA

## Commission Mobilité (CoMob)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

### **PR 59-2025-FRM Demande de crédit de CHF 247'895 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2026**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La CoMob s'est réunie le 4 novembre 2025 dans les locaux de Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Gérard Produit, membre du Comité de direction et responsable politique de la mobilité, Mme Carine Bignon, Déléguée à la mobilité et M. Boris Mury, Secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité.

Dans le cadre du changement d'horaire 2025, le Fonds régional pour la mobilité (FRM) a financé le coût des prestations relatives aux paires de courses expérimentales sur la ligne de bus 815 circulant au quart d'heure aux heures de pointe entre la gare de Nyon et le centre commercial de Signy. Conformément à la directive du FRM, un nouveau crédit de CHF 247'895 TTC est sollicité par le présent préavis au titre de l'axe 1 – Exploitation pour assurer la continuité du financement intégral de ces prestations pour l'année 2026. Les prestations faisant l'objet du présent préavis sont identiques avec celles du Préavis 48-2025-FRM, seul leur coût a augmenté dans l'intervalle.

## Contexte

Selon la directive de financement du FRM, les expérimentations sont engagées pour une période de deux ans, conformément au calendrier des périodes budgétaires biennuelles du Trafic Régional de Voyageurs (TRV). Or, mi-novembre 2024, l'Office Fédéral des Transports (OFT) avait décidé de dissocier la procédure de commande du TRV pour les années d'horaire 2025 et 2026. C'est pourquoi un premier préavis d'un montant de CHF 221'511 a été validé au Conseil intercommunal de mars 2025 (Préavis 48-2025-FRM) pour financer ces expérimentations pour l'année horaire 2025. Un nouveau préavis (dont il s'agit ici) doit donc être présenté en décembre 2025 pour l'horaire 2026.

L'augmentation constante de la fréquentation de la ligne 815, qui suit celle du nombre de places de travail à Signy, justifie amplement la poursuite de ces expérimentations.

## Financement

Afin de continuer dans cette dynamique et conformément aux critères d'éligibilité énoncés dans la directive de financement du Fonds Régional pour la Mobilité (FRM) 2024-2034, une contribution est sollicitée au titre de l'axe 1 – Exploitation, selon les modalités suivantes :

- Les expérimentations sont engagées pour une période d'un an, soit pour l'année d'horaire 2026 uniquement, conformément au calendrier budgétaire du Trafic Régional de Voyageurs (TRV) décidé par l'Office Fédéral des Transports (OFT) mi-novembre 2024.
- Le Fonds Régional de Mobilité (FRM) financera à 100% les 10 paires de courses expérimentales sur la ligne 815 entre Nyon et Signy, tel que réalisé pour l'année horaire 2025.
- Les expérimentations liées à la mise en place de courses supplémentaires sur une ligne de transport public régionale sont engagées à condition que :
  - le taux de couverture des charges de la ligne atteigne le seuil minimal imposé par l'Office Fédéral des Transports (OFT), soit 10% jusqu'à un nombre de 18 paires de courses/jour et 20% pour un nombre supérieur à 18 paires de courses/jour ; et
  - le critère adéquation offre-demande édicté par l'OFT dans le cadre du TRV soit respecté. Ainsi, la Confédération établit le nombre de paires de courses par jour (l'offre) agréées par le TRV sur la base de la fréquentation observée sur le tronçon déterminant, à savoir le tronçon le plus chargé situé à plus d'1,5 km de la gare (la demande).

En 2024, le taux de couverture de la ligne 815 était de 23,5%. Le critère d'adéquation offre-demande est respecté selon la table de l'OFT puisque le nombre de paires de courses par jour agréé par le TRV est de 34 paires en 2025 et que la fréquentation moyenne attendue sur le tronçon déterminant est de 1160 voyageurs. En effet, selon les statistiques de 2024, la fréquentation sur le tronçon déterminant de la ligne 815 est de 1260 voyageurs.

Selon l'offre financière remise par l'entreprise TPN (NStCM) le 30 septembre 2025 à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le montant des prestations relatif aux 10 paires de courses circulant au quart d'heure aux heures de pointe du matin et du soir entre Nyon et Signy pour l'année d'horaire 2026 est évalué à CHF 247'895 TTC.

Conformément aux critères d'éligibilité identifiés dans le cadre du Fonds Régional de Mobilité (FRM) énoncés ci-dessus et au montant de l'enveloppe disponible au titre de l'axe 1 – Exploitation d'environ CHF 480'000 TTC/an, hors accompagnement opérationnel, le montant de la participation régionale au titre du présent préavis s'élève donc à CHF 247'895 TTC.

## Calendrier

10 décembre 2025	Vote du préavis intercommunal
14 décembre 2025	Changement d'horaire des transports publics 2026
Mi-mars 2026	Signature de la convention entre le Canton de Vaud, NStCM (TPN) et Région de Nyon relative au financement des courses expérimentales de la ligne 815 pour l'horaire 2026

## Remarques

Comme déjà mentionné dans le rapport du CoMob sur le préavis 48-2025-FRM, la commission aurait trouvé plus logique de faire un seul préavis pour les deux années d'horaire 2025 et 2026. Elle remarque que, pour les mêmes prestations TPN qu'en 2025, le coût a augmenté de CHF 221'511 TTC (2025) à CHF 247'895 (2026) dans l'intervalle et s'interroge sur les éventuelles économies qui auraient été possibles si on avait pu demander une seule offre pour les 2 années. Sur le fond, le CoMob reste favorable sans réserve à la poursuite de ces courses expérimentales pour les raisons déjà évoquées dans le rapport sur le préavis précédent. Sur la forme, la décision de l'OFT nous oblige malheureusement à traiter ce deuxième préavis que le CoMob soutient à l'unanimité des membres présents.

## Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission Mobilité recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le préavis 59-2025-FRM Demande de crédit de CHF 247'895 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2026 du Comité de direction et de prendre la/les décision(s) suivante(s) :

1. Accorder le crédit de CHF 247'895 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2026 ; et
2. Imputer le montant total de CHF 247'895 TTC sur le fonds mobilité affecté.

Nyon, le 11 novembre 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Robert JENEFSKY, rapporteur	Signature
Nyon	
Valérie ISSUMO	Excusée
Marchissy	
Damien RICHARD	Signature
Longirod	
Eva SCHULTZ	Signature
Bursinel	
Pierre STAMPFLI	Signature
Chavannes-de-Bogis	
Nathalie VEZ	Excusée
Givrins	
Evelyne VOGEL	Signature
Trélex	